

Dying with dignity Canada et l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité demandent au gouvernement fédéral l'évolution de la législation sur l'aide médicale à mourir.

Toronto et Montréal, le 11 avril 2023 · Dying with Dignity Canada (DWDC) et l'Association québécoise pour le droit de mourir dans la dignité (AQDMD) demandent au gouvernement fédéral de faire progresser la législation sur l'aide médicale à mourir (AMM).

DWD et l'AQDMD demandent le dépôt d'un projet de loi sur les demandes anticipées.

Le Comité mixte spécial sur l'AMM a déposé son rapport final le 15 février 2023, avec 23 recommandations. Le rapport est étoffé et aborde plusieurs sujets, notamment l'AMM pour les troubles mentaux comme seule condition sous-jacente, les demandes anticipées d'AMM, les mineurs matures, ainsi que l'état des soins palliatifs au Canada et la protection des Canadiens handicapés.

L'AQDMD et DWDC, qui œuvrent partout au Canada pour protéger les droits des personnes en fin de vie, demandent au gouvernement fédéral de présenter sans délai un projet de loi relatif aux demandes anticipées selon les recommandations du Comité mixte spécial.

Aux recommandations 21, 22 et 23, le rapport propose de modifier le Code criminel pour permettre les demandes anticipées d'AMM à la suite d'un diagnostic d'un problème de santé grave et incurable entraînant une incapacité cognitive.

Simultanément au Québec, le projet de loi 11 a été déposé par la ministre Sonia Bélanger et l'Assemblée nationale étudie actuellement la question des demandes anticipées en cas de maladie neurodégénérative cognitive.

« Il est impératif que les deux paliers de gouvernement avancent en même temps sur le sujet des demandes anticipées d'AMM, un dossier soutenu par 87 % des Canadiens », insiste Helen Long, PDG de Dying With Dignity Canada.

L'AQDMD et DWDC demandent également au gouvernement fédéral de donner la priorité à la législation qui permettra l'AMM pour les troubles mentaux et ainsi mettre fin à l'exclusion discriminatoire de ceux dont la seule condition sous-jacente est un trouble mental.

Les deux associations appellent le gouvernement fédéral à travailler dès à présent sur une loi pour donner accès à l'AMM aux personnes touchées par une maladie mentale comme seule pathologie. Ces personnes souffrent de façon intolérable de maladies résistantes aux traitements et doivent bénéficier des mêmes droits que les autres Canadiens.

Tout en reconnaissant la nécessité de se préparer à ce changement de loi, DWDC et l'AQDMD espèrent qu'un travail rapide et sérieux sera mené pour établir les protocoles d'évaluation clinique permettant à ces citoyens d'avoir eux aussi accès à des soins de fin de vie empreints de compassion.

« Certes, le sujet de la santé mentale est un problème complexe mais ce n'est pas une raison pour simplement le rejeter du revers de la main. L'ouverture de ce droit légitime a été reportée en 2024 : elle ne doit pas l'être davantage », conclut le Président de l'AQDMD, le neurochirurgien Georges L'Espérance.

Par ailleurs, un groupe de travail d'experts a terminé son travail de préparation des normes de pratique de l'AMM, en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de réglementation et les cliniciens de partout au Canada. L'élaboration d'un programme d'études canadien agréé sur l'AMM pour soutenir l'éducation et la formation des cliniciens est également en bonne voie.

- 30 -

À propos de l'AQDMD

Fondée en 2007, l'AQDMD est une association citoyenne dont la mission est d'œuvrer pour assurer que les lois permettent à chaque citoyen de choisir et d'obtenir des soins de fin de vie, dont l'aide médicale à mourir, conformes à sa conception personnelle de dignité. Pour en savoir plus : <https://aqdmd.org/>

Renseignements : Laurie Marcellesi - laurie.marcellesi@winkstrategies.com -
514 558 3703

À propos de Dying with dignity

Dying With Dignity Canada est l'organisme national de bienfaisance des droits de la personne engagé à améliorer la qualité de la mort, à protéger les droits en fin de vie et à aider les gens partout au Canada à éviter des souffrances non désirées. dyingwithdignity.ca

Renseignements : media@dyingwithdignity.ca ou 647-477-0831